

# RAPPORT MORAL 2019 du Président

Notre Assemblée Générale est toujours un temps fort, d'échanges, de concertation et de communication externe; marquant aussi notre volonté partagée de développer notre Association...

Déjà cinq années de présidence au CIL Villette / Paul Bert, dans la concertation, l'action, la confiance et le partage des tâches. Nous avons besoin de l'implication des Administrateurs; je vous invite à nous rejoindre pour travailler ensemble, notamment au sein de nos différentes Commissions.

**Nous devons aussi préparer le relais des responsables de notre Bureau, pour ma dernière année de présidence...**

Vous le savez, Le CIL a acquis au fil des ans un capital d'estime, de crédibilité et de réactivité; il nous tient à cœur qu'il se développe encore avec de nouveaux adhérents et de nouvelles idées, pour accroître notre action au service de notre Quartier et de ses habitants. Pour cela, **nous avons en permanence besoin de renouveau.**

Nous continuons à travailler concrètement, en concertation étroite avec les élus, techniciens et partenaires associatifs de manière transverse et en continuité avec nos valeurs et le passé du CIL.

Notre site internet favorise nos échanges, notre lisibilité et le partage des informations au bénéfice des habitants et je voudrais remercier les membres du bureau qui travaillent pour cela, auprès du v/Président!

Au cours de cette année de travail soutenu du CIL (Cf le Rapport d'Activités), **nous nous sommes en particulier et encore fortement impliqués sur le projet Part-Dieu, maintenant bien engagé, avec les difficultés que nous connaissons**, notamment avec l'aménagement Pompidou et des accès Sud aux quais SNCF; **avec une situation compliquée aux alentours pour les circulations piétonnes et des automobiles.**

Nous savons ce projet difficile et très long à mettre en œuvre, mais les habitants attendent une avancée des travaux, avec de meilleures conditions de déplacement des populations concernées: habitants, salariés et usagers des transports en commun, dans et autour de la gare. Notre attente est forte pour améliorer l'environnement de la gare, avec l'aménagement nord du parc Nelson Mandela.

Nous travaillons avec Mme le Maire du 3ème arrondissement et le directeur de la SPL Part-Dieu. Je leur renouvelle notre confiance et notre volonté pour collaborer et avancer ensemble; comme nous le faisons, avec l'Association des Artisans et Commerçants de Villette / Paul Bert et avec sa Présidente.

Je continue à croire que nous trouverons ensemble, après les prochaines élections locales de 2020, des solutions innovantes pour l'intérêt général et les habitants de nos quartiers.

**Côté Conseil d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA)**, nous avançons avec les interlocuteurs désignés mais nous regrettons que nos propositions manquent d'actions en retour: c'est encore le cas cette année, sur le sujet majeur à nos yeux, de la propreté de nos quartiers ! Cette situation nous préoccupe car nos rues, avenues, parcs, espaces verts et nombreux chantiers, sont trop souvent souillés ou partiellement nettoyés et entretenus. Nous attendons encore des améliorations significatives; malgré une recrudescence d'incivilités de tous ordres...

Nous demandons aussi à nos élus des actions significatives pour lutter contre les pollutions: bruit, air, le gaspillage et d'agir fortement contre le réchauffement climatique avec la création de nombreux espaces verts, de nombreuses pistes cyclables sécurisées et de nouvelles voies de bus en site propre, pour inciter les

habitants à limiter fortement l'usage de leurs voitures. **Il est en effet temps de savoir si l'enjeu de Santé Publique est réellement pris en compte** (au delà de la communication); et ceci avant les activités "business" développées sur notre métropole. C'est en particulier la question récurrente et très préoccupante de la pollution de l'air (quasiment un jour sur deux, dans notre métropole)! **Nous réaffirmons à nos élus que les projets engagés, doivent améliorer sans réserve l'amélioration des conditions de vie des habitants** et non leur créer des contraintes nouvelles: bruit, pollutions, stress, promiscuité!

**L'enjeu reste aussi la Sécurité de nos habitants**, liée (notamment) aux occupations répétées et illicites de nos parcs, squares et jardins. **Nous demandons à Mr le Maire de Lyon et à Mr le préfet du Rhône, d'agir plus efficacement!**

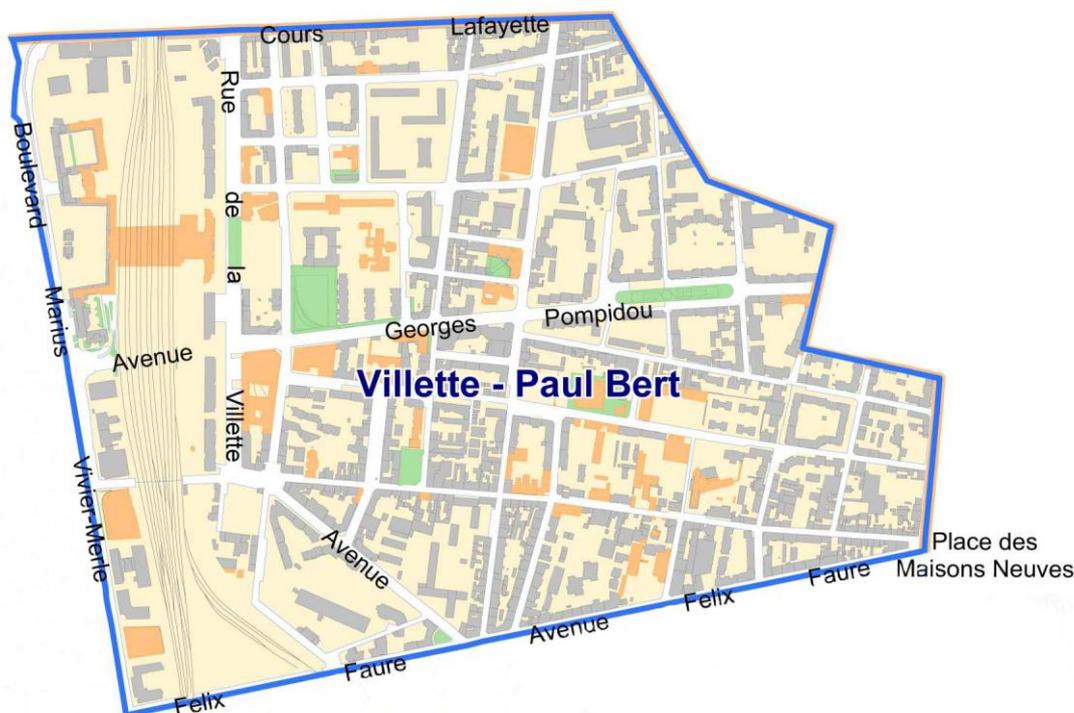
Nous demandons à tous nos partenaires, leur totale implication et une collaboration efficace avec le CIL. Puisse l'engagement de tous, nous aider et contribuer à faire progresser nos conditions de vie et le mieux vivre ensemble!

# Rapport d'activités

Avant de rendre compte des activités qui furent celles du Comité d'Intérêt Local Villette Paul-Bert depuis l'Assemblée Générale du 11 juin 2018, il est opportun de rappeler sur quel territoire s'exerce l'action du CIL. Il est circonscrit au périmètre suivant :

- Cours Lafayette au nord
- Limite de Villeurbanne à l'est
- Avenue Félix Faure au sud
- Boulevard Vivier-Merle à l'ouest

Le quartier Villette-Paul Bert représente à peu près un quart de la population du 3<sup>ème</sup> arrondissement, soit environ 25 000 habitants.



## Le Conseil d'administration du CIL – Année 2018-2019

Mmes, MM. Eliane BARTOLI, Michel CATHELAND, Bernard CONUS, Sylvie DUBOIS, Bernard GUELLARD, Sylvine GUILLON, Josyane LOCATELLI, Jean-Mehdi LOUKILI, Bernard PICHON, Gilles VITALIS.

### Le Bureau

Président :

**Bernard PICHON**

Vice-président :

**Jean-Mehdi LOUKILI**

Trésorière : Josyane LOCATELLI  
Trésorière-adjointe : Sylvine GUILLON  
Secrétaire : Michel CATHELAND  
Secrétaire-adjoint : Gilles VITALIS

### Les responsables des commissions du CIL :

Patrimoine : Josyane LOCATELLI.  
Voirie, Transports, Stationnement : Gilles VITALIS et Bernard CONUS.  
Urbanisme : Bernard GUELLARD et Bernard PICHON.  
Propreté et Cadre de vie : Sylvie DUBOIS, Sylvine GUILLON.  
Les Pollutions : Jean-Mehdi LOUKILI et Bernard PICHON.

Depuis juin 2018, le conseil d'administration du CIL s'est réuni à cinq reprises : les 7 septembre et 16 novembre 2018, les 25 janvier, 3 mai et 27 septembre 2019.

Les grands dossiers intéressant la vie de notre quartier ont été abordés au cours de 12 réunions mensuelles :

- les mardis 11 septembre (20 présents), 9 octobre (17 présents), 13 novembre (16 présents) et 11 décembre (30 présents) **2018**.

- et les mardis 12 février (38 présents), 12 mars (17 présents), 9 avril (12 présents), 14 mai (17 présents), 11 juin (12 présents) 10 septembre (21 présents), 8 octobre (26 présents), 12 novembre (29 présents) **2019**.

*(Il n'y eut pas de réunion mensuelle du CIL en janvier 2019. Elle fut remplacée par un « temps culturel » : la représentation théâtrale du « Coucou », suivie d'un temps de convivialité).*

### Rappel :

**Le Comité d'Intérêt Local (C.I.L.) Vilette-Paul Bert « Vivre notre quartier » a pour buts :**

- 1 - la protection et l'amélioration du cadre de vie des habitants,
- 2 - la défense des intérêts généraux du quartier dans les domaines notamment de l'urbanisme, de la circulation, de la voirie, de la sécurité, de l'hygiène et des espaces verts ainsi que la lutte contre les nuisances,
- 3 – la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.

**L'action du CIL se veut donc une forme d'expression de la démocratie participative.**

## **1 - Participation aux travaux du CICA du 3<sup>ème</sup>.**

**( CICA = Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement )**

Dès la réunion du **CICA du 2 juillet 2014** et en réponse à la lettre de Monsieur le Maire du 3<sup>ème</sup> arrondissement relative à la démocratie participative, le CIL Vilette Paul Bert, par la voix de son président, avait affirmé sa volonté de travailler dans un esprit positif avec les élus de l'arrondissement. Ses propos de l'époque sont restés la ligne de conduite du CIL au cours de l'année 2018 – 2019.

*« Nous souhaitons être consultés, disait- alors notre président s'adressant aux élus, pour pouvoir étudier les propositions et faire des suggestions constructives pour faire avancer les choses. C'est un*

*souhait très fort du CIL Villette Paul Bert. Nous considérons qu'en tant qu'élus, c'est vous qui êtes en charge du développement des quartiers et des missions de la politique de la ville ».*

Depuis l'Assemblée Générale de juin 2018, dans l'esprit défini ci-dessus en préambule, le CIL a participé aux travaux des CICA

## - du mardi 6 novembre 2018

Bernard Pichon et Jean-Mehdi Loukili préparent l'intervention du CIL sur le thème retenu : la pollution urbaine. Ils formulent 19 remarques ou propositions :

### **A - Mesures préconisées par le CIL à portée générale :**

1 / Dans le cadre du « plan oxygène », la métropole de Lyon a décidé de mettre en place en 2020 une « zone à faible émission » pour les poids lourds destinés au transport de marchandises et aux véhicules utilitaires légers. Cette zone se résume pour l'instant à Lyon et Villeurbanne et ne s'applique pas aux véhicules des particuliers. Le CIL Villette Paul Bert est favorable à cette mesure et en prend acte.

2 / Mettre en place sur la ville de Lyon un dimanche « sans voiture » (1 fois par an par exemple).

3 / Le CIL demande (à la SPL) une meilleure optimisation des circulations de poids lourds sur les chantiers de la Part Dieu.

4 / Développer sur les lignes de bus courtes des bus 100% électriques (problème d'autonomie des batteries) ou hybrides (pour les autres lignes).

5 / Demander aux sociétés de transports de personnes par bus (intra-urbain et interurbain) et également aux TCL qu'à l'arrêt (au terminus d'une ligne par exemple) ou lors du chargement prolongé des personnes, d'arrêter leur moteur (été comme hiver). Voir s'il est possible de développer le « stop and go » comme les voitures sur les bus.

6 / Poursuivre une communication active et incitative des habitants pour encourager l'utilisation des transports en commun, le covoiturage et autres modes doux : vélo, marche, ...Trouver un moyen de « récompenser » ceux qui s'engagent à faire des efforts au quotidien (contrat citoyen).

7 / Une politique incitative du recours aux transports en commun et aux modes doux : Augmenter la fréquence des bus. Maintenir les fréquences habituelles des bus et métros pendant les vacances scolaires (petites et grandes). Continuer à augmenter le nombre de parkings « relais » Augmenter l'enveloppe budgétaire de l'aide de la métropole pour l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion, qu'il soit électrique ou pas sans restriction de taille, pour augmenter le soutien individuel... De plus, ne pas limiter le nombre de demandes. L'utilité est bien de favoriser l'usage du vélo et non pas un type de

vélo (électrique, cargo ou pliant). Arrêter l'inflation de l'abonnement du Vélo'v. Augmenter le nombre de places de parkings à vélo sur la voie publique.

8 / Augmenter les espaces verts pour faire des puits de fraîcheur et également des zones d'absorption du CO2 dans l'agglomération.

9 / Expérimenter et/ou mettre en place des puits à carbone urbains (colonne verticale en forme de totem avec des micro-algues purificatrices de l'air).

10 / Ne plus faire passer les trains de marchandises dont ceux transportant des produits dangereux à la gare de la Part Dieu. La solution de les faire passer de nuit et à faible vitesse n'en est pas une.

11 / Inciter la ville, la métropole, les donneurs d'ordres publics, les promoteurs et bâtisseurs à moins utiliser le béton (3ème source de production de gaz à effet de serre) et plus des matériaux « écologique » comme par exemple le bois (modification du PLU).

12 / Extension du stationnement payant dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement. Cette extension n'est acceptable qu'avec une gratuité pour les résidents.

13 / Modification du tarif du stationnement de surface autour de la gare Part Dieu (passage du tarif « TEMPO » au Tarif « PRESTO »).

14/ Forte diminution de 50% voir gratuité du tarif de la vignette stationnement résidentiel ainsi que du tarif préférentiel pour le secteur où l'on habite pour inciter les habitants du quartier à prendre les transports en commun.

15 / Mettre en place un tri avec valorisation du contenu des corbeilles de propreté, qu'ils s'agissent de celles que l'on retrouve sur la voirie (9000) ou dans les parcs et jardins (environ 4000).

16 / Eviter l'usage des souffleuses à feuilles (pollution de l'air par une remise en suspension des poussières et bruit). Est-il envisageable de nettoyer les rues avec de l'eau de récupération ou de la nappe phréatique ?

17 / Prévoir des toilettes publiques dans les parcs et jardins car de nombreuses personnes y compris des enfants font leur besoin dans les parcs, faute de toilettes (pollution olfactive de l'air).

#### **B / Mesures préconisées par le CIL spécifiques à un pic de pollution:**

1 / Gratuité des transports lors des pics de pollution. Bien qu'il existe une tarification TCL spécifique (Ticket'air d'un montant de 3€ au lieu de 5.60€), nous demandons de rendre gratuit l'accès aux TCL pendant l'application de cette mesure.

2 / Demander au Préfet du Rhône de faire respecter les limites de vitesse, en particulier les jours de pollution, sur les grands axes de la métropole.

**du mercredi 11 mars 2019**

Bernard Pichon et Jean-Mehdi Loukili préparent l'intervention du CIL sur le thème retenu : la propreté des rues. Ils dressent un constat et formulent quatre propositions ;

**Constat** : Nos rues, avenues, parcs, espaces verts et endroits retirés, sont parfois souillés ou partiellement nettoyés. Certes les incivilités sont nombreuses et persistent, mais il nous semble aussi constater un manque de régularité des interventions pour les entretenir (toujours un manque de moyens humains et d'équipements performants adaptés: type machine glouton, laveuses) ?

Le CIL a envoyé le 18 février 2019, un message resté sans réponse aux responsables concernés (que nous avons rencontrés le 5 juillet 2018), pour leur signaler **qu'il n'y avait pas d'amélioration notable constatée, dans nos quartiers!** Nous déplorons cet état de fait et avons le sentiment, à la fois de répéter les mêmes choses (depuis le CICA de mars 2016) et d'une absence de prise en compte de nos propositions!

**Propositions concrètes :**

- Mettre à la disposition du personnel de nettoyage de la Métropole dans notre quartier, en plus des chariots + pinces + balais, des équipements plus conséquents
- Mettre en place une collecte régulière des encombrants (une fois tous les deux mois) avec un échéancier largement diffusé, au niveau de l'arrondissement. À signaler sur le site « GRECO »
- Mettre en place un tri avec valorisation du contenu des corbeilles grises de propreté, qu'il s'agisse de celles que l'on retrouve sur la voirie (9 000) ou dans les parcs et jardins (environ 4 000).
- S'assurer de ce que les différents chantiers de la Part-Dieu ou du quartier ne dégradent pas la propreté des rues.

**- du mercredi 17 juin 2019.**

Deux sujets ont été retenus par la mairie :

- Le stationnement payant dans l'arrondissement,
- Les composteurs et jardins partagés dans le 3<sup>ème</sup>.

Au vu des nombreuses contributions sur le stationnement payant, vu que les composteurs et jardins partagés dans le 3<sup>ème</sup> ne font pas partie des compétences du Cil et que d'autres associations sont plus à même de faire des contributions sur ce sujet (par exemple l'association les coccinelles de Sans-Souci, Ferran'terre...), le Cil ne fera pas de contribution pour ce CICA.

**- du mardi 5 novembre 2019.**

Josyane Locatelli, avec des membres du conseil du CIL, prépare notre contribution sur le thème retenu : Les modes doux de déplacement, les nouvelles mobilités. Ils dressent un constat et formulent trois propositions ;

## **CONSTAT POUR NOTRE QUARTIER**

Des pistes cyclables entourent notre quartier (cours Lafayette – avenue Marc Sangnier (Villeurbanne) avenue Félix Faure (T3) rue de la Villette (problématique à cause des travaux de la gare), mais juste quelques bouts de pistes au sein du quartier lui-même :

Aucun maillage logique, aucune piste transversale, ni voie de bus utilisable. Par exemple : rue Baraban et rue Richerand nord-sud – rue Paul Bert et rue d'Aubigny est-ouest –

Problème de la rue Pionchon très étroite avec "piste" à contre sens (comment faire avec un enfant à l'arrière voire plus dans une remorque?)

Abord des écoles : nombreux enfants en trottinettes – trottoirs dangereux pour les piétons

Présence de trottinettes électriques de location un peu partout

### **QUESTION 1 : COMMENT EST PLANIFIEE LA MISE EN PLACE DES PISTES?**

Qui choisit de mettre en place des pistes cyclables? Y a-t-il un objectif global de plan cohérent?

Les acteurs et utilisateurs locaux sont-ils consultés?

## **AUTOUR DE LA GARE**

Complicé pour les modes doux à cause des travaux.. mais les personnes continuent à venir travailler à la Part Dieu..

Des passages très dangereux : rue Paul Bert sous voies – rue de la Villette à la descente des trams – trafic de camions des chantiers place Béraudier, cours Lafayette (Emergence)

Pas de parkings à vélos fermés sécurisés. Trottinettes de location un peu partout

Pas de plan à jour sur le site de la métropole– pas de pistes provisoires pour contourner les zones problématiques

### **QUESTION 2 : QUELS ESPACES DE STATIONNEMENT SONT-ILS PRÉVUS POUR LES MODES DOUX NOTAMMENT AUTOUR DE LA GARE ET DU CENTRE COMMERCIAL DE LA PART DIEU?**

#### **PROPOSITIONS**

Devant la recrudescence d'utilisation des nouvelles mobilités, nous proposons :

1- Accélération de l'aménagement de pistes cyclables sécurisées selon un plan cohérent en concertation avec les acteurs locaux – y compris (et surtout) autour des zones de travaux

2 -Matérialiser les pistes de façon plus visible et sécurisante : couleurs – marquage au sol (notamment aux ronds points) – panneaux, etc..

3- Communiquer sur la sécurité (affichages, réseaux sociaux..) : port de casques, gilets, éclairage, code de la route, vitesse, bonnes pratiques...

**N.B. La Mairie enregistre les propositions qui sont formulées lors des CICA mais elle ne communique pas sur leur éventuelle mise en œuvre. Elle n'établit pas non plus de compte-rendu des réunions.**

## **2 – Travail avec la SPL Lyon-Part-Dieu**

**Rappel :** « Une société publique locale (SPL) est une structure juridique (société anonyme) à la disposition des collectivités locales françaises pour la gestion de leurs services publics. Créées pour pallier les insuffisances des sociétés d'économie mixte locales (SEML), les SPL, sociétés à capital intégralement public, peuvent nouer des relations contractuelles avec les collectivités territoriales actionnaires en dehors des obligations de mise en concurrence. Les sociétés publiques locales restent par ailleurs soumises à la réglementation sur les aides d'État<sup>1</sup>.» (Extrait d'un article de l'encyclopédie Wikipédia)

### **Rencontre avec Monsieur BOYRON, directeur de la SPL, le 13 juillet 2018.**

Le vendredi 13 juillet à 15h, Monsieur Ludovic Boyron, Directeur Général de la Société Publique Locale (SPL) Part-Dieu reçoit l'association « Droit du piéton » et le « CIL Vilette Paul Bert ». Sont présents : MM. **Ludovic BOYRON (SPL)**, **Yves GASCOIN, membre du bureau de « Droit du piéton »**, **Bernard PICHON, Président du CIL Vilette-Paul-Bert**, **Michel CATHELAND, secrétaire du CIL.**

**Objet de la réunion :** Faire le point sur les difficultés qu'engendrent les travaux divers dans le secteur de la gare de la Part-Dieu et notamment celles qui sont liées à la circulation est-ouest des piétons et cyclistes. Sont donc évoquées :

#### **A – La fermeture de l'avenue Pompidou sous les voies ferrées.**

Monsieur Boyron précise que, jusqu'à la fin du mois de septembre, la circulation des automobilistes riverains reste seule possible dans ce passage.

Du début octobre jusqu'à 2022, toute circulation sera totalement interdite.

#### **Evolution de ce chantier :**

##### **- Jusqu'à fin septembre :**

– Sur la partie nord du tunnel Pompidou, circuleront quotidiennement 30 camions pour les divers besoins du chantier.

- Sur la partie sud du tunnel, interviendront divers concessionnaires (Orange, chauffage urbain, etc.)

##### **- A partir d'octobre :**

– Sur la partie nord, seront engagés les travaux de Gares et Connexions pour créer la nouvelle entrée de la gare par l'avenue Pompidou.

- Sur la partie sud du tunnel, circuleront les camions pour les divers besoins du chantier.

#### **B – La traversée de la gare.**

Monsieur Boyron apporte d'abord quelques données chiffrées :

Au terme des travaux, la surface au sol du hall de la gare passera de 18,000 m<sup>2</sup> à 33.000 m<sup>2</sup>. La largeur du hall sera agrandie de 40 %. Selon les prévisions de la SPL, 20 % des futurs usagers utiliseront l'entrée Pompidou lorsqu'elle sera créée.

Monsieur Boyron attire notre attention sur les marquages au sol réalisés dans la gare et le nouveau hall de sortie, côté Béraudier, précisant que Gares et Connexion avait entendu nos remarques concernant une plus grande lisibilité des circulations au sein de la gare.

### **B – La traversée par la rue de Bonnel.**

Yves Gascoin et Bernard Pichon insistent fortement pour que soient créé(s) soit un trottoir de 3 mètres ( côté nord ou côté sud ) pour faciliter les circulations des piétons et vélos soit deux trottoirs de 1,50 m avec garde-corps (nord et sud) Tous les deux suggèrent que soit supprimée une voie de circulation des automobiles pour pouvoir réaliser des trottoirs suffisamment larges.

Monsieur Boyron répond qu'il « entend » les remarques et en prend note mais ne formule aucun engagement, sinon celui d'étudier la faisabilité de ce qui est proposé. Il précise que jusqu'à 2020, pendant le temps de fermeture de la trémie, sera créé à la place de la voie des taxis un trottoir de 3 mètres mais il ne s'engage à rien au-delà de 2020, lorsque la trémie sera ouverte à nouveau.

A la suite de cette réponse, MM Gascoin et Pichon cosignent ce courrier à la Métropole de Lyon.

« Lyon, le 21 juillet 2018

Madame Catherine David  
Directrice de la Voirie  
Métropole de Lyon  
<[cadavid@grandlyon.com](mailto:cadavid@grandlyon.com)>

Objet : Rue de Bonnel (Lyon, 3<sup>ème</sup>) - Sécurisation de la circulation des piétons

Copie adressée à :

- M. Jean-Yves Sécheresse, adjoint au maire de Lyon
- Mme Catherine Panassier, maire du 3<sup>ème</sup> arrondt.
- M. Ludovic Boyron, directeur SPL Lyon Part-Dieu

Madame la Directrice,

Nous désirons attirer votre attention sur la situation potentiellement dangereuse des piétons sur la rue de Bonnel, au passage sous les voies de chemin de fer, sur 65 m environ.

Cette situation est perceptible sur la première photo ci-jointe, prise en direction de l'Est. On y remarque l'étroitesse des trottoirs (env. 1,20 m) totalement disproportionnée en comparaison de la place considérable affectée à la voiture, soit 4 voies de circulation dont une voie affectée aux taxis.

Pour une meilleure perception des lieux, cette photo a été prise dans un créneau non circulé. En réalité, la circulation y est dense et particulièrement rapide, bien au dessus de 50 km/h. Les conducteurs sont en effet mis en confiance par la grande largeur de la chaussée et, surtout, par l'absence de carrefour sur 300m environ.

Le trafic piéton est intense, lié à la très forte densité du quartier et aux grands équipements. Certains tirent des valises à roulettes (proximité de la gare), d'autres portent des paquets plus ou moins encombrants (proximité du centre commercial de la Part-Dieu). Leurs croisements sont parfois difficiles, d'autant plus que leur positionnement est moins précis en raison de la situation en tunnel, moins éclairée. On observe d'ailleurs des descentes ponctuelles sur chaussée, en dépit d'un risque élevé dont les intéressés n'ont pas toujours conscience !

Ce trafic piétonnier est appelé à se développer en rapport avec la densification qu'entraînera les grands aménagements en cours (projet Lyon Part-Dieu) dans tout le quartier.

La proximité immédiate de la circulation, sans aucune protection, fait craindre un grave accident au cas où un piéton trébucherait sur le trottoir et tomberait sur la chaussée.

Nous avons dernièrement rencontré M. Boyron, directeur de la SPL Lyon Part-Dieu qui nous a fait part des évolutions à attendre du fait des opérations en cours.

Actuellement le tunnel Vivier-Merle est coupé, y compris sa sortie double : d'une part sur la rue de Bonnel et d'autre part (virage à droite) vers la dépose-minute. Ce dernier courant ne sera pas rétabli en raison du transfert ailleurs de cette dépose (hors champ des photos).

Pour compenser les fortes contraintes imposées par les travaux aux déplacements piétonniers Est <> Ouest, le trottoir Sud du passage sous les voies (côté droit) sera nettement élargi par suppression d'un voie et déport de la voie taxis. Ainsi, la sécurité des piétons sera nettement améliorée sur ce trottoir, ce dont nous vous remercions.

Par contre, il est prévu de revenir intégralement à la situation actuelle (sauf voie de la dépose-minute) à la fin de l'opération.

En raison des risques évoqués ci-dessus, cela ne nous paraît pas admissible.

Nous demandons aux autorités compétentes de saisir l'opportunité des travaux en cours pour sécuriser définitivement ce passage.

Les deux trottoirs devraient passer à 2,50 m au moins par maintien de la réduction de chaussée à 3 voies (au lieu de 4). Nous laissons à votre appréciation l'équipement éventuel en garde-corps, comme il en existe sous plusieurs passages analogues sous cette voie ferrée, selon la largeur des trottoirs.

D'autres variantes sont possibles comme l'élargissement d'un seul trottoir. En l'occurrence, le trottoir Nord serait plus favorable car sans intersection entre Vivier-Merle et Villette. A titre indicatif, nous avons représenté cette option sur le photomontage ci-joint.

M. Boyron nous a dit comprendre le bien-fondé de nos arguments.

Nous demandons à la Direction de la Voirie de bien peser également cette question de sécurité afin de lui apporter un traitement adapté.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour le CIL Villette Paul Bert,

Pour l'Association Les Droits du Piéton,

Signé Bernard PICHON, Président

Signé Pierre Rauzada, Président

(N.B. Il ne sera pas fait de réponse écrite à ce courrier.)

**Réunion du Comité d'information et de participation de la SPL, du mardi 2 octobre 2018, de 18h30 à 20h30 à la Maison du Projet Lyon Part-Dieu.**

Jean-Mehdi Loukili et Michel Catheland y ont représenté le CIL Vilette Paul-Bert. Cette réunion était essentiellement consacrée aux chantiers en cours à La Part-Dieu, soit qu'ils s'achèvent, soit qu'ils soient en cours actuellement, soit qu'ils débutent. Voici donc la liste de ces chantiers

- 1 - Station de production de froid urbain, rue Mouton-Duvernet.
- 2 - Les travaux préalables à la réalisation de la voie L, rue Paul Bert.
- 3 - L'aménagement de la place de Francfort et de la rue Flandin.
- 4 - La construction de Sky 56, rue Mouton-Duvernet.
- 5 - La construction de Silex<sup>2</sup>, rue des Cuirassiers.
- 6 – Création d'un quai de bus provisoire, bld Jules Favre.
- 7 - Aménagement d'une nouvelle entrée pour le centre commercial, rue Servient.
- 8 - Démolition du parking 3000, rues Servient et Bonnel
- 9 - Allongement et rénovation du tunnel Vivier-Merle
- 10 - Les travaux de la Gare de La Part-Dieu.
- 11 - L'aménagement de la rue de Bonnel.

### 3 – Le débat public sur le nœud ferroviaire.

Sollicité par la Commission particulière du débat public sur la question du « nœud ferroviaire lyonnais », le CIL décide d'apporter une contribution. En effet, notre quartier, à proximité de la gare de la Part-Dieu, est particulièrement concerné. Bernard Pichon et Jean-Mehdi Loukili dressent donc un constat avant de formuler neuf propositions.

**Le constat:** Avec ses 30 000 habitants (env 1/3 du 3<sup>ème</sup> Arrdt), entre la rue Garibaldi à l'Ouest, le Crs Lafayette au Nord, l'Av Félix Faure au Sud et le quartier Vilette/Paul Bert à l'Est, le périmètre Part-Dieu a vu croître sa population et ses activités économiques de manière significative, notamment depuis le développement de la gare, avec de nouvelles Familles et emplois arrivées les deux dernières décennies.

Cet espace de vie est aussi un lieu important d'activités tertiaires déployées autour des moyens de transports : trains, automobiles, voitures, Bus, Tram-way, piétons et vélo.

Son Centre Commercial (3<sup>ème</sup> en France) en cours d'extension, avec plus de 300 enseignes, concentre un nombre très important de visiteurs et d'acheteurs (40 millions en 2018, pour presque un milliard d'€ d'achats).

Enfin, la gare SNCF restera saturée sur son propre site, en terme d'accueils supplémentaires de trains (malgré les travaux en cours et à venir), avec ses 4 voies ferrées d'entrée et de sorties (côtés Nord et Sud). Cette gare de première correspondance en France (une des plus grandes d'Europe), accueille déjà en moyenne plus de 130 000 passagers jour, concentre les transits et rend aujourd'hui ce quartier de vie et d'affaires, sans véritable perspective d'amélioration à terme, pour les habitants qui y vivent et les 25000 personnes qui travaillent sur ce pôle économique.

### **L'environnement du quartier:**

Il se caractérise, au sein de la 3ème ville, une des plus polluée de France et la 5<sup>ème</sup> la plus encombrée, par un niveau important et durable de pollution de l'air (plus de 60 jours en moyenne par an), du essentiellement au transport routier (60% des émissions de NO2 et 15% des émissions de particules) et au chauffage des locaux et bâtiments.

De plus, une concentration des bruits et nuisances causés par les différents modes de transports, celui des trains de marchandises (en particulier la nuit), s'ajoute au bruit de fond permanent du quartier.

Le manque crucial d'équipements sportifs et d'espaces verts est notoire; le béton, le verre et le bitume nous envahissent progressivement: projet Orange, Silex, Two Lyon, ...

Il serait regrettable et préjudiciable pour tous, de ne pas penser aux dizaines de milliers d'habitants, plutôt jeunes de ce quartier (plus de 4 000 jeunes et enfants sont scolarisés dans les différents établissements scolaires).

Les attentes sont réelles et ne peuvent être sacrifiées pour le seul développement économique « à tout crin » du quartier et à une urbanisation non maîtrisée...

**Conclusion :** La situation du quartier Part-Dieu nous préoccupe et nous a mobilisé depuis plus d'une décennie. Nous avons besoin de projets Humains, pour améliorer la qualité de vie des habitants et non de concentration de trafics. En effet et si rien n'est fait dans ce sens, ce quartier risque de faire fuir progressivement les habitants : le contraire de ce qui est souhaité! Enfin, nous pensons que la Part-Dieu ne peut pas être l'exutoire, l'endroit où tout converge et tout se trouve, en particulier les Transports en commun. **Nous connaissons ici, les difficultés de pouvoir y accéder, notamment aux heures de pointes ou les fins de semaine et les périodes de vacances.**

La saturation des parkings, gares SNCF et routière (malgré des travaux réalisés ou à venir d'ici 2026), restera une préoccupation de tous les usagers et les conditions de circulation des piétons, rendent nécessaire de nouvelles orientations et perspectives de vie, pour les habitants et les usagers de la gare SNCF (32 millions en 2017). Depuis 2005, le trafic a atteint un plafond et ne peut augmenter en heure de pointe.

**Notre région est l'avant dernière en termes de ponctualité:** 1/3 des retards sur tout le réseau ferroviaire régional, sont issus de noeud ferroviaire Lyonnais et 16% de la dégradation de la ponctualité des TGV sont dus à la traversée de Lyon, notamment entre Part-Dieu et Perrache (zone de Conflit avec les TGV et les TER)!

**Enfin, 61% des trains en retard ou supprimés entre Lyon et Grenoble sont dus à des incidents sur la section entre Lyon et Vénissieux.** 46 000 trains sont impactés sur 230 000 circulations annuelles!

### **Nos propositions concrètes:**

- **Construire une nouvelle gare SNCF à caractère régional, au Nord de Lyon** (vers Rilleux/Sathonay), pour développer en priorité les dessertes TGV sur la gare Part-Dieu, **avec une navette ferroviaire performante** (aller et retour) entre Perrache, Part-Dieu et cette nouvelle gare. **Nous sommes particulièrement interpellés par le fait que les aménagements à long terme du Maître d'Ouvrage, ne prévoient pas une nouvelle gare au Nord de l'agglomération Lyonnaise (avec 1 million d'habitants en plus vers 2040), avec de nombreux réseaux routiers, habitations et noeuds de transports!**

- **Envisager à terme une liaison directe** (tram, aéro-tram), entre cette nouvelle gare et le pôle de Vaise (train métro, bus), pour faciliter les dessertes vers l'Ouest Lyonnais et la presqu'île (métro D);

- Ne plus construire de parkings souterrains très coûteux, avec des conséquences non maîtrisées sur l'environnement, notamment sur la pollution de la nappe phréatique. Nous constatons par ailleurs que ceux construits depuis l'arrivée de la gare Part-Dieu, ont contribué à attirer de plus en plus de voitures qui viennent d'autres départements, très tôt le matin ; ce qui a pour conséquence de compliquer encore le stationnement des riverains et d'aggraver les conditions de circulation aux heures de pointe;

- Arrêter la construction de tours de grande hauteur pour bureaux et substituer des immeubles d'habitations de 6 à 8 étages maxi;

- Prévoir sur les nouveaux projets de constructions, des murs végétalisés et l'équipement des terrasses en panneaux solaire, pour la production d'eau chaude (gain de 30 à 40 %);

- Sur les immeubles existants en terrasse et afin de proposer des logements supplémentaires en ville, nous proposons de construire des maisons de ville ou des appartements en structures bois, moins chers que les logements des nouveaux immeubles (en profitant de la structure existante et sans la modifier). Cette solution évite ainsi de démolir pour construire plus haut, de toucher à la structure béton existante et permet d'améliorer de manière notable, leur esthétique (sans modifier l'environnement immédiat);

- Retrouver davantage des espaces verts, de transit et de vie, de proximité par exemple sur la place de Francfort (sans toilettes publiques gratuites), aménagés pour les habitants, les piétons, les usagers des nombreux services et des transports;

- **Concernant la gare de St Exupéry et sa desserte depuis le centre de Lyon**, il est urgent de stopper le contrat avec Véolia pour "Rhône Express". Le prix voisin de 17 € l'aller est exorbitant , alors que les investissements réseaux; voies ferrées et signalisation ont été payés par les contribuables de la métropole ! Avec cette liaison rapide et peu coûteuse, nous proposons que cette gare, très bien située côté Est de la métropole, sur un nouveau bassin économique (plaine de l'Ain, Nord Isère), soit mieux desservie avec de nouveaux arrêts des TGV et à terme, des liaisons TER vers l'Est.

- **Enfin et pour ce qui concerne le projet d'une nouvelle gare TGV à la Part-Dieu, avec deux nouvelles voies TGV à construire** (entre St Clair et la Guillotière), **nous préférons la solution aérienne**, car moins chère et d'une meilleure faisabilité, sans entraver plusieurs années l'exploitation de la future gare (après les travaux engagés) et surtout sans compromettre à terme l'environnement pour ce qui concerne la dégradation de la nappe phréatique et la stabilité des sols et bâtiments.

**Explications** : Pourquoi une rupture modale à la gare Part-Dieu, nous semble nécessaire ?

Les travaux engagés, importants et longs (500 m€ sur 10 ans) à la gare Part-Dieu, ne sont pas de nature à résoudre à moyen terme, la saturation des voies ferrées au Nord et au Sud (eu égard aux difficultés d'en construire d'autres).

Le projet proposé depuis peu (compte tenu de son coût estimé à 2,8 Milliards d'€ en aérien et plus de 4 milliards en souterrain), pour construire deux nouvelles voies et une gare TGV (spécifique) à l'Est de la gare avec deux voies nouvelles et deux tunnels ferroviaire au Nord et au Sud (environ 10 kms entre la Guillotière et Saint Clair), **nous semble utopique et irréaliste en terme de faisabilité et surtout en capacité de financements**. Il a fallu en effet plus de 10 ans aux différentes collectivités et partenaires concernés pour dégager les 500 m€ (malgré la gare saturée depuis plus d'une décennie) de financement des travaux engagés et à venir. Par ailleurs, la faisabilité est douteuse compte tenu du niveau de fréquentation journalier à venir (200000 voyageurs estimés par jour vers 2030), sur ce pôle majeur de la métropole Lyonnaise!

Pour apporter une capacité supplémentaire (estimée à 40%) de la gare après les travaux à réaliser, **il apparaît nécessaire de la décharger d'une partie du trafic régional**, essentiellement avec les gares de Perrache et J. Macé au Sud et la nouvelle gare à construire au Nord de Lyon (cf propositions ci-dessus).

En conséquence, le fait d'éviter les entrées et sorties de nombreux Trains Express Régional (TER), sur Part-Dieu et sur les voies actuelles saturées, permettrait de libérer une voie (aller/retour) entre Perrache, via Part-Dieu et la nouvelle gare SNCF **et de mettre ainsi à disposition une navette performante, avec une fréquence maximale de 20 minutes**.

**Cette solution alternative innovante (cinq fois moins chère que le projet souterrain envisagé)**, que nous avons étudiée depuis plusieurs années, permettrait ainsi de faciliter les transferts (dans les 2 sens) entre ces quatre gares **et de ne plus avoir le terminus des TGV sur Perrache**, solution actuelle qui complique les circulations des TER côté Sud (Conflit de circulation). **La gare SNCF Part-Dieu devenant ainsi prioritairement et à moindre coût, une gare TGV centrale et stratégique**.

## **4 - Rencontres, courriers, échanges avec les élus et les techniciens.**

**... lors de l'échange de courriers avec Madame le Maire en septembre 2018.**

**CILVILLETTE-PAUL BERT**

**« *Vivre notre quartier* »**

**Maison de quartier**

**263, rue Paul Bert, 69003 LYON**

*Déclaré en Préfecture sous le numéro W691056416*

**[Courriel : cil\\_villette\\_pb@yahoo.fr](mailto:cil_villette_pb@yahoo.fr)**

**Site internet : [cil-villettepaulbert.org](http://cil-villettepaulbert.org)**

***Références / PLU / 3***

Lyon, le mardi 18 septembre 2018

Madame le Maire,

Nous avons été sollicités au Comité d'Intérêt Local Vilette-Paul-Bert, lors de notre réunion mensuelle du 11 septembre dernier, par diverses personnes qui nous ont demandé ce qu'il advenait du terrain ci-dessus référencé et qui se trouve à la fois sur les communes de Lyon-3ème et Villeurbanne, ( angle des rues Saint Victorien, Claudius Pionchon et rue du 14 juillet 1789.) Selon les uns, devrait être construit là un groupe scolaire ; selon d'autres, ce projet d'école est abandonné et l'on devrait retrouver là une friche réservée aux artistes. Seriez-vous en mesure de nous apporter de plus amples informations concernant l'avenir de ce terrain ?

Avec nos remerciements, nous vous prions de croire en nos sentiments les meilleurs.

Bernard PICHON, Président

CIL -Villette Paul Bert

Madame le Maire répond à ce courrier le 21 septembre

**Catherine Panassier**  
Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon  
Conseillère déléguée de la Métropole de Lyon

Lyon, le 21 septembre 2018

CIL Vilette Paul Bert  
Maison de Quartier  
263 rue Paul Bert  
69003 Lyon

ref : CP-BP-073-2018

Monsieur le Président

J'ai bien pris connaissance de votre courrier du 18 septembre m'interrogeant sur les locaux et les espaces situés à l'angle des rues Saint Victorien, Claudius Pionchon et rue du 14 juillet 1789.

Le PLU-H prévoit en effet sur ces parcelles la construction d'un groupe scolaire. Cependant, si le terrain est aujourd'hui réservé, aucun projet concret de nouvel établissement n'est actuellement à l'étude.

Etant donné les délais d'une telle opération et afin de ne pas laisser ces lieux vacants à l'abandon avec tout ce que cela comporte comme risque d'occupation illégale et de dégradation, les services de la Mairie centrale, avec lesquels nous collaborons, envisagent donc effectivement d'installer une activité temporaire dans ces bâtiments.

Nous ne sommes pas encore fixés sur la destination exacte mais sachez qu'elle sera de toute manière encadrée par une convention avec les services de la Mairie.

Nous vous tiendrons bien évidemment au courant de l'avancement de ce dossier.

D'ici là, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Bien à vous,



Catherine PANASSIER  
Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement  
Conseillère déléguée de la Métropole de Lyon

... lors de l'échange de courriers avec Madame le Maire en octobre 2018.

**- Courrier du président du CIL :**

**CILVILLETTE-PAUL BERT**

« *Vivre notre quartier* »

**Maison de quartier**

**263, rue Paul Bert, 69003 LYON**

*Déclaré en Préfecture sous le numéro W691056416*

**Courriel : [cil\\_villette\\_pb@yahoo.fr](mailto:cil_villette_pb@yahoo.fr)**

**Site internet : [cil-villettepaulbert.org](http://cil-villettepaulbert.org)**

Lyon, le mercredi 24 octobre 2018

Madame le Maire,

Nous avons été sollicités au Comité d'Intérêt Local Vilette-Paul-Bert, lors de notre réunion mensuelle du 9 octobre dernier, par diverses personnes qui nous ont demandé ce qu'il en était de la construction d'un immeuble sur le parking de la clinique Emilie de Vialar et du devenir des espaces verts et des beaux arbres de ce lieu.

De même, nous avons été interrogés quant au devenir du tènement de l'actuel hôtel social Riboud, après reconstruction. Qu'en est-il de la pérennité des espaces verts (a priori, propriété de la Ville de Lyon) ?

Nous sommes de notre côté préoccupés du devenir de ces espaces verts et tenons à vous rappeler notre veille particulière sur des deux projets. Aussi, pour être force de proposition et afin d'éviter de retarder ces projets, nous vous demandons de nous tenir informés (en amont) des permis de construire à venir.

Seriez-vous en mesure de nous apporter de plus amples informations concernant l'avenir de ces deux sites.

Nous vous avons invitée par notre mail du 12 septembre (sans retour à ce jour) à une de nos prochaines réunions publiques mensuelles.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons favorable, nous vous remercions er ...

...vous prions de croire, Madame le Maire, en nos sentiments les meilleurs.

Bernard PICHON, Président CIL -Vilette Paul Bert

p.o. Michel Catheland, secrétaire

**Copie:** Métropole de Lyon: service Urbanisme, PLU-H

20, rue du Lac

CS 33569

69505 Lyon Cedex 3

**- Réponse de Madame le Maire, le 28 octobre 2018 :**

Monsieur le Président

J'ai bien pris connaissance de votre courrier du 24 octobre m'interrogeant sur le devenir de la Clinique Emile de Vialar et du tènement de l'actuel hôtel social Riboud.

Un récent accord entre le Centre Léon Bérard, l'Infirmierie protestante et le promoteur Cogédim a en effet pérennisée une offre de soin sur le site de la clinique Emile de Vialar. Grâce au rachat de la clinique par le Centre Léon Bérard et l'Infirmierie Protestante, un nouveau projet qui garantit le maintien des emplois va donc pouvoir voir le jour très prochainement. L'espace boisé reconnu classé sur ce site, comme le bâtiment existant rue Antoine Charial, seront quant à eux préservés par Cogédim qui se porte acquéreur du nord du tènement.

Ce projet répond aux enjeux de préservation que nous nous étions fixés. Il est désormais en cours d'élaboration et nous prévoyons prochainement une réunion publique afin d'en exposer les grandes lignes. Bien sûr nous vous associerons en amont à l'organisation de ce rendez-vous.

Concernant le tènement de l'actuel hôtel social Riboud, sa démolition sera programmée après le déménagement de l'activité dans les futurs locaux aujourd'hui encore en construction. Si aucun projet n'est acté à ce jour, nous nous orientons probablement vers la construction de nouveaux logements. Le programme retenu devra quoiqu'il en soit s'inscrire dans le cadre du futur PLUH et de ses contraintes en termes de coefficient d'emprise au sol et l'espaces verts

Enfin, mon agenda ne me permettra malheureusement pas d'assister à vos prochaines réunions de cette fin d'année. Mon assistante prendra contact avec vous prochainement afin que nous puissions envisager une rencontre début 2019

Y'ici là, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

*Bien à vous,*



Catherine PANASSIER  
Maire du 3<sup>ème</sup> arrondissement  
Conseillère déléguée de la Métropole de Lyon

[... lors de la réunion mensuelle du 11 décembre 2018.](#)

Sont présents :

- **Madame Martine ELBAHAR**, adjointe au Maire du 3<sup>ème</sup>, en charge de la tranquillité publique et de la sécurité, Maire de nuit.
- **Madame Laurence EMIN COUTINHO**, Chargée de mission à la Direction Sécurité Prévention de la Ville de Lyon.
- **Monsieur Sébastien SARTI**, Commissaire Divisionnaire.

**1.** B. Pichon accueille et remercie les invités d'être présents ce soir pour éclairer les personnes présentes sur ce que font "les Polices" et les Éducateurs dans notre quartier, dans les domaines de la Sécurité et de la Tranquillité.

**2.** Mesdames ELBAHAR et EMIN COUTINHO se présentent, précisant leurs fonctions, la première à la Mairie du 3<sup>ème</sup>, la seconde à la Ville de Lyon. ( voir ci-dessus )

**3.** Monsieur le Commissaire Sébastien SARTI ( Police Nationale ) se présente. Depuis 2014, il a en charge la Sécurité dans les 3<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> arrondissements de Lyon ainsi qu'à Feyzin, Saint-Fons, Vénissieux, soit une zone de quelque 350.000 habitants. Il est à la tête de 540 fonctionnaires de Police.

B. Pichon précise les raisons pour lesquelles le CIL a souhaité la présence des responsables de la Sécurité dans notre quartier à notre réunion de ce soir. Après avoir noté une amélioration sensible des choses, place Sainte-Anne, depuis les congés d'été, il rappelle qu'en revanche aux abords des Lycée-Collège Lacassagne, tel n'est pas le cas et évoque les actes délictuels commis les 13 et 14 juillet. Certaines personnes de l'assemblée déplorent qu'au même endroit de jeunes désœuvrés ou de petits trafiquants occupent l'espace public, créant des difficultés aux passants ou aux automobilistes qui remontent la rue Charial. Certains précisent aussi que les collégiens-lycéens de Lacassagne, stationnant sur les trottoirs, aux abords de l'établissement, créent des difficultés importantes de circulation sur les trottoirs et des risques d'accidents.

**Le Commissaire SARTI** prend alors la parole. De son intervention, nous retiendrons :

- qu'il ne souhaite pas minimiser les faits qui sont évoqués. Il précise toutefois d'emblée que « *la délinquance ne s'éradiquera pas totalement.* »

- que le phénomène délictuel reste élevé dans la ville de Lyon ( « *Toute l'agglomération est touchée* »), précise-t-il.

- que les atteintes aux personnes connaissent une progression réelle mais, qu'en revanche, les atteintes aux biens sont en régression.

- que « *les forces de l'ordre sont éreintées* ». En effet, elles sont très sollicitées depuis les actes terroristes de 2015. Et tout leur investissement dans ce domaine s'est forcément fait au détriment de leurs actions du « *spectre bas* » ( Jargon policier pour désigner la délinquance de voie publique).

- que, dans le cadre de la PSQ ( *Police de Sécurité du Quotidien* ), le commissaire a décidé de cibler deux quartiers du 3<sup>ème</sup> arrdt : les Berges du Rhône et... Vilette-Paul-Bert. Monsieur Sarti précise ce qu'est l'action de la PSQ. Il s'agit d'un travail en synergie entre plusieurs acteurs. La volonté est d' « *associer le maximum de personnes* » autour des questions de sécurité, afin de cibler les points noirs et de déterminer les actions à prioriser. Donc, dans le cadre de la PSQ, s'efforcent de travailler ensemble Police nationale, Police municipale, Police-secours, les Stups, la Police judiciaire, la Police aux frontières, les douanes, les éducateurs, etc.

- que, dans le quartier de Villette-Paul-Bert, l'une des préoccupations de la Police concerne les bandes de jeunes (ou de moins jeunes) qui occupent abusivement l'espace public. Certains d'eux – et certaines familles – sont repérés et suivies par la Police nationale, chargée des atteintes aux personnes (agressions, vols, ...) et des problèmes d'ordre public et de délinquance au quotidien; avec plusieurs actions ciblées par semaine sur ce secteur "prioritaire".

- que les actions de la Police s'exercent dans quatre directions : **l'axe judiciaire**, lors des actes de délinquance ; **le travail de voie publique**, c'est-à-dire la présence des équipes qui patrouillent dans le quartier en coordination avec la Police municipale. Le commissaire rappelle que **la Police Municipale a en charge la tranquillité publique, tandis que la Police Nationale a pour mission d'assurer la sécurité**. La Police municipale est plus présente sur la voie publique en journée. La nuit, c'est la Police Nationale qui est sur le terrain. Le Commissaire précise qu'il y a sensiblement plus de fonctionnaires sur le terrain entre 18h et minuit ... qu'à quatre heures du matin. Le commissaire rappelle qu'en cas de problème dans l'espace public, il faut toujours appeler le 17. Troisième axe de travail, **la concertation avec les bailleurs sociaux** afin d'avoir une meilleure connaissance du patrimoine et des occupants des immeubles. C'est un travail qui se fait en partenariat : Mairie du 3<sup>ème</sup> - Police – les bailleurs. Ces visites ont lieu tous les mercredis. Enfin quatrième action : **le travail en amont**, pour éviter aux plus jeunes de sombrer dans la délinquance.

- que les patrouilles se déplacent selon leur initiative propre et en fonction de la connaissance qu'elles ont du terrain. Mais il arrive que le commissaire décide de bloquer plusieurs équipages pour opérer une action forte en un point du quartier ( par exemple, un contrôle systématique des deux roues, un contrôle d'alcoolémie, etc.). Ces opérations ciblées ont lieu plusieurs fois par semaine en des points divers de l'arrondissement.

**Le Commissaire SARTI** invite alors **Madame EMIN COUTINHO** à donner des précisions concernant le travail que la Ville de Lyon fait « en amont », pour faire en sorte que les plus jeunes n'aillent pas vers des actes d'incivilité, voire de délinquance. Cette dame précise que le groupe avec lequel elle travaille dans notre quartier s'efforce de repérer les jeunes de 10 à 25 ans qui sont à risques. Le public des collégiens est ciblé en priorité. Pour l'heure, dix jeunes sont suivis particulièrement.

Concernant les personnes avec qui elle travaille en étroite collaboration pour ces actions préventives, **Madame EMIN COUTINHO** cite le Principal du Collège Lacassagne, une personne de la Métropole, une personne de la Mission locale ( éducation spécialisée) et les éducateurs de la SLEA ( *Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence*) qui auront bientôt une permanence avec deux Éducateurs au 37, rue Étienne Richerand. Elle précise que l'essentiel de son action consiste à mettre en synergie tous les acteurs qu'elle a cités afin d'avoir des « *sorties positives* » ( jargon des éducateurs pour parler des jeunes qui ayant été suivis un temps peuvent ne plus l'être car on estime qu'ils ne courent plus de risques.) Elle insiste aussi sur le fait que les familles des dix jeunes suivis sont impliqués au premier chef et se réjouit que huit de ces familles sont bien entrées dans le jeu. Elle déplore que ce ne soit pas partout le cas à Lyon ( elle cite le 7ème, où aucune famille ne répond à ses propositions d'aide...

Une personne présente attire l'attention du commissaire sur les comportements d'incivilité de beaucoup d'automobilistes qui se garent « *n'importe comment* » aux abords de la nouvelle place de Francfort, rue Maurice Flandin, notamment, sur la piste cyclable, à proximité de la CPAM. B. Pichon fait observer qu'il est difficile de placer des plots, l'accès des pompiers, des livreurs et des salariés de la CPAM devant être préservé.

Le commissaire fait observer que cela concerne plus la Police municipale que la Nationale.

**Madame ELBAHAR** dit qu'elle alertera la Police municipale sur cette question dès ce mercredi 12 décembre et qu'elle fera une visite sur place avec **Monsieur Laurent PEISER** , adjoint du 3ème arrondissement , en charge des Déplacements, de la Voirie et des Projets urbains.

B. Pichon insiste à nouveau sur les mauvais comportements des bandes de jeunes qui hantent les abords de la piscine , rue Charial, gênant les piétons sur les trottoirs, notamment les personnes âgées qui sortent d'une visite à la clinique Emilie de Vialar. Le commissaire de Police dit que le problème de la gestion des jeunes passage Meynis est quasiment insoluble. C'est un lieu d'où il leur est aisé de voir arriver les patrouilles de Police. Ils peuvent alors s'égailler tous azimuts et les fonctionnaires de Police à leur arrivée... ne trouvent plus personne.

**Proposition de Madame ELBAHAR :** Organiser avec le CIL une journée de sensibilisation

–notamment des personnes âgées – aux questions de tranquillité et de sécurité dans le quartier. Nous répondons très positivement à cette suggestion. (... donc, à suivre...)

### ... lors de la réunion mensuelle du 2 février 2019.

- Madame Catherine Panassier, Maire du 3ème arrondissement,
- Monsieur Laurent Peiser, Adjoint en charge des Déplacements, de la Voirie et des Projets urbains,-
- - Monsieur Ludovic Boyron, Directeur Général de la Société Publique Locale Lyon-Part-Dieu.

Puis il présente les membres du bureau du CIL et remercie les personnes qui sont venues ce soir, tout particulièrement plusieurs membres de l'association des commerçants de la rue Paul Bert, ainsi que Mr C; Salisson: correspondant du Progrès.

**Madame Panassier** , à son tour, remercie les présents qui sont « *des relais précieux* » pour les élus, dit-elle, avant d'ajouter : « *Nous ne pouvons pas être partout.* » Elle précise les fonctions de **Mrs Peiser** et **Boyron**, puis nous passons à l'ordre du jour .

**1) Passage piétons rue Bonnel**, sous les voies ferrées. « *Nous avons apprécié, conjointement avec l'Association "les droits du Piéton" (Mr Y. Gascoin), l'aménagement réalisé du trottoir, côté Sud , précise B. Pichon. Suite à notre démarche et à notre courrier conjoint du 21 juillet 2018 à Mme Catherine David, directrice de la voirie, nous confirmons notre demande de maintien de ce dernier à sa largeur actuelle, de 4m, après la remise en service de la nouvelle trémie V. Merle; avec l'aménagement sur ce dernier, d'une piste cyclable Ouest/Est, devenue nécessaire. Nous pensons en effet et constatons, que les modes doux de déplacements (pour 500 000 piétons et cyclistes journaliers sur le quartier Part-Dieu), nécessite une « re-considération » de nature à remettre en cause la priorité (depuis des décennies) donnée à la circulation des véhicules à moteur; la situation actuelle malgré les chantiers conséquents en cours, montre la nécessaire remise en cause de nos pratiques au service du bien être de tous et du respect de l'environnement.* »

**Réponse de Monsieur Boyron :** Jusqu'à 2020, pendant le temps de fermeture de la trémie, est créé à la place de la voie des taxis un trottoir de 3 mètres. Mais au-delà de 2020, il sera impossible de maintenir la chose. Deux trottoirs de 1m50, avec garde-corps, seront placés côtés nord et sud.

Une question est posée à propos de la circulation des cyclistes en ce lieu. **Mr Boyron** ne peut répondre pour l'instant . La question est à l'étude dans le cadre du schéma directeur cycliste.

**Madame Panassier** rappelle que la volonté actuelle des élus est de partager au mieux l'espace public entre tous les utilisateurs (*Piétons, vélos, voitures, transports en commun*). Elle précise que, concernant les cyclistes, les élus ont deux préoccupations : assurer la continuité des pistes et mettre en place suffisamment de stations de vélos.

**2) La place de Francfort.** **B. Pichon** et certaines personnes présentes listent quelques problèmes qui demeurent avant que cette place ne soit définitivement livrée : signalisation insuffisante du parc dépose-minute / insuffisance des marquages au sol, manque de poubelles, difficulté d'accès des fauteuils roulants en un point particulier de la place: en face du trottoir Sud, à proximité du Rhône Express, absence de toilettes.

**Réponses :** **Mr Boyron** précise que dix poubelles ont été placées hier, d'autres le seront encore. La signalisation est en voie d'achèvement. Les directions indiquées au sol, sur des dalles, peu visibles, seront doublées sur des panneaux.

Concernant les toilettes, **Madame Panassier** considère que les personnes peuvent utiliser celles qui sont à droite à l'entrée de la gare SNCF ; il n'est donc pas prévu d'en installer sur la place de Francfort. Plusieurs personnes insistent pour demander alors une meilleure signalétique pour indiquer les toilettes. Concernant la difficulté d'accès des fauteuils roulants en un point de la place, **Monsieur Boyron** prend note de la question et va voir ce qu'il convient de faire.

### **3) Le redressement de la rue Flandin et l'aménagement de l'esplanade Mandela.**

**Monsieur Boyron** précise que depuis une dizaine d'années, le sud de la Part-Dieu se transforme du boulevard Vivier-Merle à la rue Maurice Flandin / Jeanne Hachette, et de la rue Paul Bert au cours Gambetta / Albert Thomas, avec notamment le développement d'immeubles tertiaires sur la partie sud du boulevard Vivier-Merle et l'aménagement de la ZAC de la Buire (bureaux, logements, parc, groupe scolaire).

Plus récemment, à l'est du faisceau ferré, l'aménagement de la rue Mouton Duvernet et son raccordement sur la rue de la Villette, accompagné par le redressement de la ligne T3 du tramway et l'arrivée de la ligne T4, ont ouvert de nouvelles possibilités de développement sur cette partie du quartier, entre les voies ferrées et la nouvelle rue, face à l'esplanade Nelson Mandela.

A long terme, le projet urbain prévoit la réalisation d'un vaste espace vert au nord de l'avenue Félix Faure en continuité avec le parc Nelson Mandela conçu par l'atelier Ruelle autour du Fort Montluc en 2005.

En attendant cet aménagement définitif, d'ici 2025, la rue Flandin va être redressée afin de libérer l'espace central de la circulation et du stationnement. Elle sera requalifiée en lien notamment avec l'opération de construction de bureaux du groupe Orange. Le projet d'aménagement prévoit :

- .le réaménagement de la rue Flandin avec création de 2 bandes cyclables, des trottoirs plus larges et ombragés
- .l'aménagement provisoire de l'espace central
- .la création d'un parvis piéton ombragé accueillant une station Velov' à l'angle de la rue Kimmerling

Les essences d'arbres plantées seront celles du projet Lyon Part-Dieu : gingko biloba, févier d'Amérique, poirier de Chine, pins sylvestres.

**Monsieur Boyron** précise enfin : « *Les travaux commencent ce mois-ci et concernent d'abord le dévoiement des réseaux, puis à partir d'avril, le réaménagement de la rue Flandin. Tout devrait être terminé en mars 2020. Le coût estimé à 5,1 millions d'euros est pris en charge dans le cadre d'un Projet urbain partenarial (PUP) auquel participe la Ville, la Métropole et Orange.* ».

Une concertation sera engagée au printemps, pour son l'aménagement ultérieur: activités sportives, ... Les travaux de voirie seront achevés début 2020.

**Sur ce chantier de la rue Flandin, on consultera avec intérêt le site internet de la SPL, cf le lien :<https://www.lyon-partdieu.com/actualites/demarrage-des-travaux-de-la-rue-flandin/>**

#### **4 ) Le projet concernant la clinique Émilie de Vialar,**

**Madame Panassier** rappelle que la clinique, l'année dernière, était menacée de fermeture. Elle était en grande difficulté financière. Mais elle se réjouit de ce que le centre anti-cancéreux Léon Bérard et l'Infirmierie protestante aient repris le personnel qui officiait en chirurgie dans cet établissement jusqu'en septembre dernier. L'établissement devient un centre de dépistage et de soins post-opératoires. Un promoteur immobilier ( COGEDIM) a racheté une partie du terrain pour la construction de logements neufs, sur la partie Nord-Ouest du parc de la clinique. Mais les espaces boisés de la clinique et du PARI où se trouve Forum-Réfugiés seront préservés..

**Madame Panassier** s'est engagée à ce que, l'heure venue, le projet immobilier nous soit présenté de manière précise et détaillée.

#### **5 ) Les espaces verts, rue de l'Espérance.**

Le conseil d'arrondissement, en sa réunion du mardi 6 novembre 2018, a décidé de l'acquisition par la Ville de Lyon d'une maison individuelle avec dépendance et de son terrain au 25, rue de l'Espérance en vue de la réalisation d'un espace vert. Pour l'instant, précise Madame le Maire, la Ville n'en est qu'au stade de l'acquisition. Le projet qui sera réalisé sur cet espace n'est qu'à l'étude et, en tout état de cause, ne sera réalisé qu'au cours du mandat municipal 2020-2026.

#### **6 ) Le tènement à l'angle des rues du 14 juillet, St Victorien et A. Pionchon.**

La Ville a préempté ce tènement en vue de la construction éventuelle d'un nouveau groupe scolaire, sauf si l'on décide de procéder à l'agrandissement du groupe Pompidou. Le besoin scolaire est réel.

Le président donne la parole à **Mr Lirola** . Il se fait l'écho de riverains du lieu qui souhaiteraient la construction de logements au lieu d'un groupe scolaire.

Madame le Maire donne acte à **Mr Lirola** de ce que le besoin de logements est prégnant dans le 3ème arrondissement. Mais elle précise que 2000 logements vont être construits dans le cadre du projet Part-Dieu. La Ville se réserve donc la possibilité de construction d'un groupe scolaire sur le tènement pré-cité. Mais, pour l'heure, une convention d'occupation temporaire des lieux est signée avec une association à vocation artistique qui doit quitter ses locaux de la rue Lamartine.

#### **7 ) Le tènement à l'angle des rues Meynis et avenue Félix Faure ( Garage Volkswagen).**

**Madame Panassier** ne souhaite pas se prononcer sur ce dossier. Elle ne le connaît pas. Elle va se renseigner.

#### **8 ) La place de Milan.**

**Bernard Pichon** précise que le CIL tient beaucoup à ce que le projet concernant cette place intègre la nécessité d'une mixité sociale et d'activités. **Monsieur Boyron** répond que le projet de rénovation de ce lieu est encore à l'étude mais que la volonté des décideurs est bien de satisfaire à cette demande de mixité. Il ajoute que seront proposés là des logements en accession à la propriété, des logements sociaux, des bureaux, des logements étudiants et que les rez-de-chaussée seront mis à disposition de commerces et services.

#### 9) "Périmètre de Concession d'Aménagement Part-Dieu" (hors Zac) et statut du parc Jugan.

**Monsieur Boyron** rappelle que la SPL Part-Dieu a été désignée par la Métropole pour piloter les travaux d'aménagement de La Part-Dieu (contrat de 2015 à 2019), sur un périmètre qui recouvre une surface de 170 hectares. Au sein de cette surface, le cœur de la Part-Dieu est une ZAC ( Zone d'Aménagement Concerté d'environ 40 ha). Mais que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la ZAC, la SPL ne peut intervenir que sur les voies , places et espaces publics dont la liste est rigoureusement établie par les élus (programme d'aménagements publics).

Pour l'heure, le parc Jugan n'appartient pas à cette liste. Il n'y a aucun projet le concernant. La réponse à la question du CIL concernant la domanialité des espaces verts actuels, sera apportée par la SPL.

#### 10) "Questions diverses de l'assemblée.

Certaines reviennent sur des questions déjà évoquées par les intervenants ( cf la Place des Francfort, les pistes cyclables ). **Mrs Boyron et Peiser** y répondent néanmoins complétant l'information. Ils précisent notamment qu'à terme, il est envisagé que la dépose-minute, actuellement sur la place, soit transférée dans le parking en sous-sol de la gare SNCF et que la gare routière elle-même trouve place sur l'ancien parking des loueurs de voitures, jouxtant ainsi la sortie Villette de la gare. SNCF.

Un intervenant estime qu'il manque des capteurs pour analyser plus finement la pollution de l'air sur la rue M. Flandin. Mr Boyron dit ne pas être expert en la matière et précise que l'implantation des capteurs a été concédée à la fédération « *Atmo Auvergne-Rhône-Alpes* » qu'il saisira de la question. En effet, avant de savoir s'il manque des capteurs à l'est sur cette rue Maurice Flandin, il précise que la cartographie des capteurs est décidée par « *Atmo* » en fonction des vents dominants. Donc, à voir avec eux. ( ... à suivre...)

Un intervenant formule le désir de voir, dans tout le quartier de La Part-Dieu, une meilleure signalétique et des marquages des voies de circulation au sol plus nombreux et très visibles. Il a pu observer que des conducteurs non-Lyonnais avaient parfois beaucoup de mal à se repérer. **Monsieur Peiser** prend note de cette demande. Il est également rappelé que la piste cyclable et les trottoirs (devant la CPAM et le site du Campanile), sont trop souvent occupés par des véhicules à moteur; le risque d'accident est réel et les actions de la Police Municipale semblent insuffisantes!.

Enfin, des commerçants évoquent (à nouveau) la sécurité et la tranquillité sur la Place Sainte-Ann

### ... par le courrier à Madame le Maire du 5 avril 2019.

**CIL VILLETTE-PAUL BERT**

« *Vivre notre quartier* »

Maison de quartier

263, rue Paul Bert - 69003 LYON

Déclaré en Préfecture sous le numéro W691056416

Courriel : [cil\\_villette\\_pb@yahoo.fr](mailto:cil_villette_pb@yahoo.fr)

Lyon le 5 avril 2019

Site internet : [cil-villettepaulbert.org](http://cil-villettepaulbert.org)

Madame Catherine PANASSIER,  
Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement  
18 Rue François Garcin  
69003 Lyon

Objet : toilettes publiques sur la Place de Francfort

Madame le Maire,

Comme nous vous l'avons dit de vive-voix lors de notre réunion mensuelle du 12 février dernier, nous sommes interpellés par de nombreux habitants de notre quartier au sujet de l'absence de toilettes publiques dans le secteur Vilette Paul Bert et plus particulièrement sur la Place de Francfort.

L'installation de toilettes publiques gratuites dans des secteurs très fréquentés constitue une prestation municipale disponible dans la plupart des grandes villes modernes. Or Lyon est très en retard sur ce service, notamment dans notre quartier Vilette Paul Bert, et plus particulièrement aux abords de la gare de la Part Dieu.

Il est surprenant et regrettable de ne disposer d'aucun sanitaire public gratuit au niveau de la gare routière place de Francfort, où circulent des milliers de personnes quotidiennement ; rien non plus dans le parc Jugan où jouent de nombreux enfants. Dans cette zone, les seules toilettes disponibles se trouvent à l'intérieur de la gare, au tarif de 0,80€ par personne ! Cette situation engendre des comportements répugnants, indignes d'un quartier qui est pourtant l'une des vitrines d'entrée dans Lyon.

Nous demandons donc à nouveau que des toilettes publiques gratuites soient implantées dans cette nouvelle gare routière de la Place de Francfort. Elles pourront être également utilisées par ceux qui fréquentent le parc Jeanne Jugan. En outre une signalisation appropriée devra clairement indiquer la présence des toilettes publiques.

Nous sommes conscients qu'une question de police et de maintenance en état de propreté de ces installations va se poser. Cependant nous considérons qu'il appartient à la mairie de mettre en place les moyens nécessaires pour assurer la salubrité et l'hygiène de la voie publique. Cette objection ne peut constituer un motif acceptable, à nos yeux, pour ne rien faire au bénéfice de la grande majorité de la population respectueuse du bien public. Comment font les autres villes européennes confrontées aux mêmes problèmes de salubrité ?

Nous observons d'ailleurs que des toilettes publiques vont être installées sur les berges du Rhône, alors que ces lieux sont (en moyenne journalière) moins fréquentés que la place de Francfort.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées

Bernard PICHON  
Président

**Copie à :**

**Monsieur David Kimelfeld**, Président de la Métropole de Lyon

**Monsieur Ludovic Boyron**, Directeur Général de la Société Publique Locale Lyon-Part-Dieu.

*(N.B. : Madame le Maire répondra oralement à ce courrier lors de la rencontre du 16 juillet avec Bernard Pichon et Michel Catheland – cf ci-dessous.)*

**... par le courrier à Madame le Maire du 24 mai 2019.**

**CIL VILLETTE-PAUL BERT**

« *Vivre notre quartier* »

Maison de quartier

263, rue Paul Bert - 69003 LYON

Déclaré en Préfecture sous le numéro W691056416

Courriel : [cil\\_villette\\_pb@yahoo.fr](mailto:cil_villette_pb@yahoo.fr)

Site internet : [cil-villettepaulbert.org](http://cil-villettepaulbert.org)

**Lyon le 24 mai 2019**

Madame Catherine PANASSIER,  
Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement  
18 Rue François Garcin  
69003 Lyon

**Objet:** Aménagement de l'esplanade Nelson Mandela (réunion du lundi 20 mai aux archives départementales)

Bonjour Madame le Maire, Mme Catherine Panassier,

Nous vous remercions de l'invitation que nous avons reçue et pour ce temps d'échanges qui a eu lieu lors de la réunion publique sur le lancement de la concertation, de la programmation de ce projet et souhaitons par la présente vous faire part de nos remarques et propositions.

**Le premier point concerne le projet "Fit Arena"** que nous avons découvert dans votre présentation (sans concertation préalable)! Nous ne sommes pas opposés à ce projet privé mais nous sommes stupéfaits par l'absence de volonté politique de nos élus, pour trouver une implantation pertinente et convenable pour les habitants et salariés du quartier.

Comment en effet concevoir que dans le cadre de votre projet de création d'espaces verts et d'aménagements d'équipements sportifs à caractère ludique et accessibles à tous, dont notre

quartier manque cruellement, vous puissiez commencer par vouloir supprimer près de 2200 m<sup>2</sup> d'espaces verts existants avec de nombreux arbres, à l'endroit le plus calme du parc Montluc et proche de centaines de logements. Il n'est pas acceptable de couper des arbres adultes en indiquant qu'on en replantera un peu plus loin. Nous ne sommes pas dans un échange d'arbres pour arbres mais bien dans la préservation d'un espace vert formidablement bien intégré dans son environnement et source de bien être pour ses riverains. De plus, cela est en totale contradiction avec l'annonce du Maire de Lyon en date du 15 mai 2019 de planter 20 000 arbres supplémentaires d'ici 2030.

Vous semblez Mme le Maire, vous satisfaire de cette solution de facilité, rejetée à l'unanimité par les Associations et nombreuses personnes présentes à cette réunion!

Depuis plusieurs années déjà nous avons proposé que l'espace actuel de la Police nationale (terrain de sport le long des voies ferrées), puisse être aménagé notamment pour ce type de projet, ouvert aux différents publics! **C'est ce que nous vous demandons à nouveau d'étudier...**

Nous vous avons aussi proposé qu'une partie de l'immense terrain (environ 200m de long à l'Est des voies ferrées et juste au Nord du bâtiment des archives départementales), puisse tout à fait convenir, notamment par son absence de nuisances pour son proche environnement et sa proximité immédiate avec l'esplanade. Cette solution ne peut pas être rejetée, comme vous semblez le faire, en évoquant la valeur commerciale de ce terrain, au détriment de la Qualité de vie des habitants, du respect de l'environnement et de l'intérêt général du quartier.

**Concernant l'aménagement du triangle** au Nord de l'avenue Félix. Faure (sur le territoire du CIL), **nous vous demandons un aménagement simple, convivial, ouvert à tous, rapidement réalisable, sans attendre (encore) 2024**, alors qu'il nous a été promis par votre prédécesseur, pour le début du prochain mandat (à partir de 2020). Nous pensons que le projet que vous engagez manque de pragmatisme, d'une réalisation rapide et de faisabilité eu égard à l'enveloppe financière consacrée (6m€) pour être mis rapidement au service de tous. Nous ne pouvons aussi accepter qu'une partie trop importante de ces 6 m€, puisse être dépensée pour des études longues, trop théoriques et inadaptées à nos attentes actuelles.

Nous sommes à votre disposition pour continuer à nous impliquer à vos côtés (avec la SPL Part-Dieu et ses partenaires), mais **nous vous demandons de bien vouloir rapidement** (sans attendre un front de contestation des habitants concernés) **réexaminer ce projet, pour une réalisation d'ici fin 2021...**

Dans l'attente, nous vous remercions. Recevez Madame le Maire, nos meilleures et respectueuses salutations.

Bernard PICHON  
Président du CIL Villette Paul Bert

**Copie à :**

**Monsieur Gérard Collomb, Maire** de Lyon.

**Monsieur Ludovic Boyron, Directeur Général** de la Société Publique Locale Lyon-Part-Dieu.

*( N.B. : Madame le Maire répondra oralement à ce courrier lors de la rencontre du 16 juillet avec Bernard Pichon et Michel Catheland – cf ci- dessous. )*

### ... par le courrier à Madame le Maire du 6 juin 2019.

CIL VILLETTE-PAUL BERT      Lyon le jeudi 6 Juin 2019

#### « *Vivre notre quartier* »

Maison de quartier

263, rue Paul Bert - 69003 LYON

*Déclaré en Préfecture sous le numéro W691056416*

Courriel : [cil\\_villette\\_pb@yahoo.fr](mailto:cil_villette_pb@yahoo.fr)

Site internet : [cil-villettepaulbert.org](http://cil-villettepaulbert.org)

Madame Catherine PANASSIER,  
Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement  
18 Rue François Garcin, 69003 Lyon

Objet : Signalement de l'état du parvis côté Villette de la Gare Part-Dieu

Madame le Maire,

Dans le cadre de l'amélioration de l'environnement de la gare de la Part-Dieu, nous tenons à exprimer notre satisfaction suite à l'aménagement de la place de Francfort, **malgré l'absence de toilettes publiques** (objet de notre récent courrier sans réponse à ce jour) ainsi que quelques demandes non encore satisfaites à ce jour de la part de la SPL Part-Dieu.

Cependant, nous souhaitons attirer votre attention sur l'état déplorable du parvis de la sortie de la gare côté Villette : en effet, de nombreux arbres et arbustes ont été coupés au fil du temps ; les jardinières sont en mauvais état, ne parlons pas des parterres, tant au niveau des végétaux qu'au niveau de leur propreté (Photos n°1 et 2).

Les arbres coupés n'ont pas été remplacés et il subsiste des trous dangereux pour les piétons (Photo n°1). Ils servent souvent de poubelles.

Certaines jardinières et parterres ont été comblés avec des cailloux de lave et ont vraiment une triste allure. Ne parlons pas des habitants type « rongeurs » qui y ont creusé des galeries ..... (Photo n°3)

#### **C'est pourquoi nous suggérons une remise en état de cet espace.**

Sans retrouver l'état antérieur de ce lieu (photo n°4 – années 90), nous pensons qu'une « re-végétalisation » serait la bienvenue (arbres et buissons) dans la continuité des plantations de la place de Francfort. Cet emplacement est très fréquenté par les usagers de la gare et des tramways, il est dommage qu'après les travaux qui ont été réalisés pour la place de Francfort, cet espace n'est pas été remis en état.

Nous avons constaté que de nombreux moineaux fréquentaient cet espace (haies de buis) et dans le cadre de cette demande, nous souhaitons la préservation de cet environnement constitué de haies qui semble très favorable pour ces moineaux.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées

Bernard PICHON  
Président

**Copie à : Mr Ludovic Boyron**, Directeur de la Société Publique Locale Lyon-Part-Dieu.

*(N.B. : Madame le Maire répondra oralement à ce courrier lors de la rencontre du 16 juillet avec Bernard Pichon et Michel Catheland – cf ci- dessous. )*

### ... lors de la rencontre du 16 juillet 2019 à la Mairie.

Étaient présents Madame, Messieurs **Catherine Panassier**, *Maire*. **Ludovic Boyron**, *Directeur de la SPL Part-Dieu*, **Guillaume Bruge**, *Chargé de communication à la SPL Part-Dieu*, **Bernard Pichon**, *Président du CIL Vilette Paul Bert*, **Michel Catheland**, *Secrétaire du CIL Vilette Paul Bert*

Ont été abordés les sujets suivants :

#### 1. L'Espace Nelson Mandela.

-Mme Panassier rappelle que la concertation en cours confirme la vocation sportive que l'on veut voir sur l'esplanade Mandela. Le *Fit Arena* ne sera pas la réponse à cette demande d'exercice physique à cet endroit. Le processus de dialogue et de concertation engagé le 12 juin va se poursuivre avec la SPL, « *On va continuer à réfléchir afin de répondre à cette demande sportive.* », ajoute-t-elle, avant de préciser qu'on ne couperait pas d'arbres sur cet espace, contrairement à ce que certains craignaient. Tout le monde, autour de la table, se réjouit de ce que le projet *Fit Arena* soit suspendu.

B. Pichon redit que le CIL est favorable à ce que cet espace ouvert à vocation sportive soit installé sur le terrain de la Police au nord des Archives départementales .

Plus globalement, il demande que l'aménagement de l'espace Mandela prévu à l'horizon 2024 soit accéléré.

Mr Boyron répond que l'aménagement de cet espace de 1,7 ha. ne peut se faire sur un claquement de doigts, que la SPL est soumise aux lourdes procédures administratives et qu'il n'est pas possible, de ce fait, d'envisager les travaux à proprement parler avant le début de l'année 2022. Ensuite, il y a le temps des travaux....

Il précise que la volonté de la SPL est bien de faire de cet espace un lieu, « paisible », « rafraîchi » et « végétalisé ».

Madame Panassier nous informe de ce que la restitution du travail des ateliers qui ont *planché* sur l'aménagement de cet espace les mercredi 12 juin à 15 h, et jeudi 13 juin à 12 h et 18 h 30 aurait lieu au cours d'une réunion à caractère festif sur place le samedi 14 septembre prochain.

## **2. Les toilettes publiques et gratuites place de Francfort.**

Une nouvelle fois, Madame le Maire exprime son refus. Pour elle, la gestion et l'entretien de toilettes gratuites en ce lieu représentent un coût prohibitif pour la Mairie.

En lien avec la SPL, elle précise qu'une meilleure signalisation sera implantée sur la place pour guider les personnes vers les toilettes payantes de la gare.

Mr Bruge précise qu'une fontaine a été installée place de Francfort ( au nord, devant l'immeuble de Grand Lyon Habitat ); nous attendons sa mise en service rapidement (période de chaleur) !

Mr Boyron ajoute qu'incessamment seront installés des potelets, rue Maurice Flandin, devant le Forum, afin de mettre un terme au stationnement sauvage en ce lieu.

Enfin, un totem sera installé pour mieux indiquer l'entrée du parking Maurice Flandin.

## **2. L'espace vert sur le parvis à la sortie est de la gare.**

Mairie et SPL sont tout à fait d'accord pour « rafraîchir » ce lieu. Madame Panassier suggère que nous transmettions aux Espaces Verts de la Ville le courrier que nous lui avons adressé, à elle, le jeudi 6 juin dernier ( *Je vais le faire ce jour, mercredi 17 juillet* ). Concernant la présence de rats dans ce square délaissé, Monsieur Boyron nous informe de ce qu' une campagne de dératisation mensuelle a été mise en place depuis le mois de mai dernier.

Il précise en outre qu'il a interrogé les services de la Métropole pour savoir comment est classée la voie qu'utilisent les taxis à cette sortie est de la gare. Si c'est une zone 20, les choses resteront en l'état, les taxis devant alors circuler « au pas » ; si c'est une zone 50, la SPL demandera que soit mis en place un passage protégé avec feux.

## **3. La clinique Emilie de Vialar.**

Nous avons évoqué le devenir de la Clinique Emilie de Vialar, du PARI et des parcs qui jouxtent ces bâtiments. Nous avons tenu informée Madame Panassier de ce qu'un collectif de riverains mécontents (notamment de la rue Saint-Eusèbe) était en cours de constitution et que le CIL apporterait son soutien à ce collectif.

De son côté, elle a tenu à rappeler qu'il s'agissait là d'un projet privé et non d'un chantier sur espace public. Elle a confirmé qu'elle avait émis un avis favorable pour le permis de construire qui est signé ces jours-ci ( semaine du 15 au 20 juillet.)

Elle a confirmé que les arbres restants, cèdres notamment, seraient préservés (cf son courrier de réponse du 29 octobre 2018).

Elle a précisé qu'elle avait exigé du promoteur qu'il s'adjoigne les services d'un paysagiste pour conduire son projet, ce qu'il a accepté.

Nous avons invité Madame le Maire à venir à notre réunion mensuelle du CIL de septembre ( *ou un autre jour de septembre, en fonction de son calendrier...l'heure venue, je préciserai les choses* ), pour parler de ce chantier de la clinique Emilie de Vialar (cf le message du Président à Mme Panassier ce 17 juillet).

Elle a insisté fortement pour dire que ce serait là **une réunion de présentation et d'information** et non de concertation, précisément parce qu'il s'agit d'un projet privé pour lequel la Mairie n'est pas maître d'œuvre.

## **4. Le nœud ferroviaire.**

B. Pichon informe les présents de ce que le CIL Vilette Paul Bert a apporté une contribution écrite au grand débat public sur la question.

Mr Boyron et Mme Panassier disent ne pas comprendre la position des associations qui préconisent la solution aérienne entre Saint-Clair et Guillotière, génératrice de pollutions diverses et susceptible d'enlaidir certains quartiers ( Bld de Stalingrad notamment ).

Ils semblent être plus favorables à la solution souterraine... mais le problème du coût exorbitant de la chose n'a pas été évoqué (projet utopique).

B. Pichon a mis en évidence que cette solution souterraine pourrait être de nature à fragiliser exagérément les sols et à affecter gravement la nappe phréatique. Mr Boyron a alors répondu qu'il convenait à tout le moins de faire des études avant de mettre en exergue d'hypothétiques problèmes qui n'existent peut-être pas. Madame Panassier a acquiescé à la chose.

A suivre... en attendant les préconisations de SNCF réseau.

## **5. La remise en état des trottoirs, angle rue Paul Bert – rue Baraban ( devant l'immeuble de la Charade).**

Madame Panassier nous précise que les travaux de réfection vont être réalisés incessamment. I Ils sont programmés... « pendant l'été ».

( N.B. : Ce travail a en effet été réalisé durant le mois d'août 2019)

## **6. Sécurité et tranquillité.**

Mr Pichon rappelle à Mme le Maire, sa demande de réinstaller (en accord avec l'Association des commerçants et artisans du quartier) la caméra place St Anne: demande initiale à Mme Elbahar (mi mars 2019), sans réponse à ce jour!

## **... lors de la réunion du 18 septembre 2019 à la Mairie concernant les projets de la clinique Emilie de Vialar.**

A la suite de notre rencontre à La Mairie le 16 juillet ( cf ci-dessus ), Madame le Maire proposa donc, le 23 juillet, une réunion d'information sur les projets de la clinique Emilie de Vialar... dans ces termes :

*De : LALEVEE Emilie > Envoyé : mardi 23 juillet 2019 14:29*

*> Objet : réunion d'information sur le projet E. de Vialar -*

Mesdames, Messieurs,

Un important projet de construction et de rénovation est actuellement en cours sur le tènement de l'ancienne Clinique « Emilie de Vialar » . Ce projet suscite légitimement des interrogations des riverains. Nous avons notamment été questionnés par certains riverains et par le CIL.

Pour répondre au mieux à cette demande, Madame Catherine PANASSIER, Maire du 3e vous propose de venir rencontrer les différents porteurs des projets **le mercredi 18 septembre à 18h30**. Le lieu étant encore à définir, nous vous le communiquerons dès que possible. (1)

Vous seront ainsi présentés :

- Le nouvel immeuble d'habitation par le promoteur COGEDIM,
- Le devenir et la réhabilitation de la Clinique Emilie de Vialar par la clinique protestante et le centre Léon Bérard
- L'immeuble rue charial qui sera réhabilité par Grand Lyon Habitat.

(1) Les 18 septembre, cette réunion a eu lieu à la Mairie. En l'absence du président, empêché, Jean-Mehdi Loukili présente le point de vue du CIL concernant ces trois projets du chantier de la clinique, de celui de la construction de l'immeuble GOGEDIM et de celui du PARI / Forum Réfugiés conduit par Grand Lyon Habitat.

Pour ce qui concerne COGEDIM,, il rappelle que l'immeuble comprendra 30 logements et 30 places de parking.. Il précise que le CIL, qui n'est pas opposé aux divers projets, déplore toutefois les conditions dans lesquelles tout ceci se fait, notamment que Madame le Maire n'ait pas totalement respecté le contenu de son courrier du 28 octobre 2018 et réaffirme son soutien total à l'action du Collectif.

Pour ce qui concerne les futures nuisances dues aux circulation des véhicules, juste devant l'immeuble d'habitations concerné, le CIL envisage un courrier à Mme le Maire, pour qu'elles aménagements soient de nature à limiter le bruit et la pollution de l'air

### **... par le courrier du 5 octobre 2019 à Monsieur le Préfet.**

**CIL VILLETTE-PAUL BERT**

**« Vivre notre quartier »**

Maison de quartier

263, rue Paul Bert - 69003 LYON

*Déclaré en Préfecture sous le numéro W691056416*

Courriel : **cil\_villette\_pb@yahoo.fr**

Site internet : **cil-villettepaulbert.org**

Monsieur le Préfet  
Préfecture du Rhône  
106, rue Pierre Corneille  
69003 – LYON

Lyon, le samedi 5 octobre 2019

**Objet:** Situation au Parc Jugan, 69003

Bonjour Mr le Préfet du Rhône;

Suite à de nombreuses autres occupations illicites depuis plus de trois ans, avec les jugements successifs du Tribunal administratif pour évacuation, le règlement de nos parcs et jardins est en permanence bafoué: Jugan, Sacré Cœur, Nelson Mandela, Bazin.

**Nous sommes à nouveau confrontés à une situation lamentable sur le plan Humain: nos élus laissant sans cesse des personnes se réinstaller (malgré ces jugements)...**

Nous constatons à nouveau des problèmes d'insécurité, avec de nombreuses interventions des Polices: rixes répétées, nombreux débris de verre au sol, incivilités, excréments de plus en plus nombreux, poubelles débordantes et déchets de tous ordres répandus...

Malgré plusieurs interventions écrites auprès de Mr le Maire de Lyon et de Mme le Maire du 3ème arrdt (les 5 et 29 septembre), la situation demeure, **obligeant de plus les habitants et Familles du quartier à ne pas pouvoir utiliser ce parc de proximité!**

Le laxisme qui s'installe, met en doute l'Intérêt général mais aussi l'autorité des responsables locaux, jusqu'au niveau de l'Etat; d'où notre courrier vous interpellant aujourd'hui.

Nous vous remercions de prendre en considération ce courrier et vous demandons, Mr le préfet, de bien vouloir prendre ou faire prendre les décisions et mesures d'accompagnement, permettant un retour rapide du droit Commun.

Veuillez agréer Mr le Préfet notre considération et nos respectueuses salutations

Le président du CIL Vilette/Paul Bert

Bernard PICHON

**Copies:** Mr le Maire de Lyon et Mme le Maire du 3ème arrondissement

\*\*\*\*\*

Le CIL s'efforce au quotidien de participer à la vie du quartier, à prendre en considération les demandes formulées par les habitants de Vilette-Paul Bert. Il se tient notamment informé des projets immobiliers à venir, comme, par exemple, celui qui est évoqué aux 97-99 rue Baraban... ainsi qu'il le fit jadis et naguère pour « La Charade », pour le projet LAHso de la rue Riboud, pour le chantier de la clinique Emilie de Vialar...

Le CIL travaille en étroite collaboration avec tous ceux dont l'action peut permettre d'améliorer la qualité de vie des 25.000 habitants de Vilette Paul-Bert : Métropole, Ville de Lyon, Mairie du 3ème, UCIL, SPL ... notamment dans les domaines de la propreté, des transports, de la sécurité, de la tranquillité.

Au moment où s'achève cette année 2018 - 2019, c'est l'ensemble de ces activités présentées dans ces pages qui est soumis aux questions des adhérents du CIL Vilette Paul-Bert et - nous le souhaitons - à leur approbation.

-  
- Le secrétaire